

Capitale durable

Envoyé en préfecture le 02/04/2019

Reçu en préfecture le 02/04/2019

Affiché le



ID : 064-200067254-20190328-CC20190328_21-DE



Bilan de concertation

Annexe à la délibération en date du 28 mars 2019 portant bilan de la concertation et arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Communauté d'agglomération de Pau Béarn Pyrénées
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SOMMAIRE
BILAN CONCERTATION

1. Contexte et modalités de la concertation

- 1.2 La concertation dans le PLUi
- 1.2 La concertation dans le PLUi de la CAPB

2. Une concertation avec les communes membres

- 2.1- Les Instances institutionnelles:
- 2.2 Les ateliers collectifs à l'initiative de la CDAPP entre 2016 et 2019

3. La contribution des personnes publiques et organismes associés

- 3.1 Les personnes publiques associées
- 3.2 Associations et collectifs

4. Concertation avec les services de l'agglomération

5. Actions et moyens mis en place pour informer le public

- 5.1 Registres mis à la disposition du public
- 5.2 Observations écrites adressées par courrier ou par mail
- 5.3 Réunions publiques
- 5.4 Sortie en bus à la rencontre de professionnels qui font le territoire 30 mai 2018
- 5.5 Expositions
- 5.6 Médiation autour de l'exposition
 - Les cafés urba
 - visite dédiée à destination des techniciens de l'agglomération
 - Journées européennes du patrimoine
 - Sensibilisation des scolaires aux questions d'aménagement : le procès d'architecture
 - Atelier PLUi à l'occasion des Olympiades intergénérationnelles avec le CCAS
 - Prêt de l'exposition PLUi
- 5.7 Autres actions mise en place pour échanger avec le public
- 5.8 Parution dans différents supports d'information et de communication
 - Annonces légales
 - Information de la tenue des réunions publique
 - Information dans la presse écrite de l'avancée du PADDi
 - Relais de la presse écrite pour informer de l'exposition PLUi
- 5.9 Supports numériques
 - Site internet de l'agglomération
 - Sites internet des communes membres de l'agglomération informant du PLUi (non exhaustif)
 - 5.10 autres supports et mode de diffusion
 - Insertion d'informations sur la concertation dans le bulletin d'information de l'Agglomération "Pau l'agglomération et nous"
 - Insertion d'articles relatifs au PLUi dans les sites internet des communes (non exhaustif)
 - Insertion d'articles relatifs au PLUi dans les bulletins municipaux des communes informant les habitants des étapes de la procédure (non exhaustif)
 - Une Vidéo de 20 minutes
 - Radio Bleue Béarn
 - Affichage
 - Conclusion

1. Contexte et modalités de la concertation

1.1 La concertation dans le PLUI

Conformément aux dispositions de l'article L300-2 du code de l'urbanisme, une concertation a été menée avec les acteurs suivants:

- les communes membres
- les personnes publiques associées et les associations
- les habitants

1.2 La concertation dans le PLUI de la CAPB

:La délibération du conseil de communauté d'agglomération de Pau Béarn Pyrénées du 16 mars 2017 prescrivant l'élaboration du PLUI a défini les modalités de concertation suivantes :

Conformément aux dispositions de l'article L300-2 du code de l'urbanisme, ces réflexions seront menées sur le territoire de l'agglomération dans le cadre d'une concertation associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

- *"L'organisation de réunions publiques d'écoute et d'information sur le territoire communautaire,*
- *l'organisation d'expositions accompagnées d'un registre où seront recueillies les observations de la population,*
- *une information sur le bulletin intercommunal,*
- *une information sur le site Internet de la CAPBP,*
- *la possibilité d'écrire pour la population ses observations sur un registre mis à disposition dans chacune des communes de la CAPBP, et au siège de la CDAPBP*
- *la possibilité d'écrire par courrier au Président de la Communauté d'Agglomération.*

Ces réflexions seront menées sur le territoire de l'agglomération dans le cadre d'une concertation associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées."

Le présent bilan de la concertation présente la mise en œuvre de l'ensemble de ces modalités.

2. Une concertation avec les communes membres

Bien que de compétence communautaire, l'élaboration d'un document unique n'a pu se faire sans un partenariat étroit avec les communes membres.

Dès 2016, un véritable travail partenarial a débuté avec l'ensemble des communes à travers diverses modalités.

Des réunions, ateliers, conférences intercommunales de l'urbanisme avec les 31 maires ont été organisés tout au long de la période d'élaboration. Un groupe de pilotage a été spécialement créé pour accompagner les élus dans cette procédure, représenté par 3 vice-président de la communauté d'agglomération pour les polarités périphériques et par un conseiller communautaire pour le cœur de Pays.

2.1- Les Instances institutionnelles:

En 2016

Les bureaux des maires du 10 mars, 14 Avril, 25 juin et 27 septembre ont eu comme objet la présentation des ambitions du SCOT approuvé en 2015 et une discussion sur le programme et le plan d'action du PLUI.

En 2017:

Conférence intercommunale des maires le 6 mars; 34 élus se sont réunis pour présenter les modalités de collaboration et de co-construction entre l'agglomération et les communes tout au long de l'élaboration du PLUi.

Conseil communautaire le 16 mars, portant débat autour du Projet d'Aménagement Durable Intercommunal (PADDi) aux conseillers municipaux.

En 2018:

Séminaire: le 27 janvier regroupant les 31 maires, avec présentation par les services et bureaux d'étude de l'avant Projet d'Aménagement Durable Intercommunal (PADDi).

Bureaux des maires :

22 mars préparation au débat sur le projet d'aménagement et de développement durable en conseil communautaire.

17 Mai : présentation du projet de rapport de présentation du PLUi, Projet d'Aménagement Durable Intercommunal (PADDi) et règlement.

31 Mai : débat PADDi et retour des consultations en conseil communautaire.

Conseils municipaux des 31 communes: En mars, le PADDi a été soumis au débat au sein des conseils municipaux des 31 communes de l'agglomération.

2.2 Les ateliers collectifs à l'initiative de la CDAPP entre 2016 et 2019

Les techniciens de la Direction Urbanisme et Constructions Durables, en partenariat avec 3 bureaux d'étude (AUDAP, CAUE, Ville Ouverte) ont abordé avec les élus des 31 communes les différents enjeux et problématiques du PLUi avec comme premier objectif de définir le PADDi.

En 2015 : La première conférence intercommunale des maires a été lancée le 7 décembre avec une analyse des propositions sur les modalités de collaboration entre les communes et la CAPBP tout au long de l'élaboration du PLUi

En 2016 les élus ont participé à 9 ateliers co-organisés avec l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP) sur les thèmes suivants :

- 14 Juin : Occupation des sols et potentiels fonciers à Jurançon. Atelier réunissant 30 élus et 10 techniciens.
- 5 juillet et 6 septembre : Restitution des ateliers "enveloppes potentielles de développement à Lescar et Gélós, réunissant 36 élus et 20 techniciens.
- 20 septembre: atelier d'occupation des sols -potentiel foncier à Jurançon, regroupant 30 élus et 10 techniciens.
- 4 octobre: sortie en bus à destination des élus avec l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP), sur le thème Paysage et Trame Verte et Bleue. "Comment intégrer la Trame Verte et Bleue et aménagement? Quelles formes architecturales pour le renouvellement urbain? Comment dynamiser les centres anciens?"
- le 18 octobre : restitution armature territoriale et mobilité, à Lons regroupant 29 élus et 12 techniciens.
- le 8 novembre : présentation du diagnostic agricole de la CDAPP, par la Chambre d'agriculture, à Pau, regroupant 22 élus et 11 techniciens.
- le 22 novembre : restitution de l'atelier économie et commerces à Pau réunissant 11 élus et 9 techniciens.
- le 6 décembre, atelier PLUi et Plan Local de l'Habitat (PLH) à Billère réunissant 16 élus et 10 techniciens

En 2017, ces ateliers se sont poursuivis autour du Projet d'Aménagement Durable Intercommunal (PADDi).

- Avril et Mai : plusieurs réunions visant à présenter le PADDi par polarité.
- 27 juin : point d'étape sur l'élaboration du PLUi et croisement des démarches thématiques et projets, regroupant 17 élus et 15 techniciens.

- 12 septembre : atelier élaboration PLUi et méthode de définition des potentiels, regroupant 21 élus et 9 techniciens.
- 7 novembre : atelier agriculture.
- 20 novembre : séminaire technique avec l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP).
- 5 décembre: synthèse et présentation des ateliers thématiques réalisés en 2017 et portant sur l'agriculture, Trame Verte et Bleue, patrimoine et paysage, approche territoriale, et rapprochement avec le PCAET et PLH. Co-organisation avec le bureau d'étude « Ville ouverte ».
- 12, 26 septembre et 3 octobre : sortie de sensibilisation des élus organisée par Syndicat Mixte du Grand Pau (SCoT) sur les thèmes "Parcours découverte pour réfléchir collectivement sur les différentes typologies de bourgs" et « appréhender les conditions d'aménagement en milieu rural sur le territoire du Grand Pau ».

Partenariat avec l'Université de Pau et Pays de l'Adour (UPPA)

Dans le cadre d'un partenariat entre l'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées et l'UPPA avec le master DAST (Développement, Aménagement, Société et Territoire), deux études ont été menées en 2017 en lien avec professeurs, étudiants et élus portant sur un diagnostic et analyse d'une dizaine de quartiers/îlots/lotissements de l'agglomération passés au crible des critères de l'urbanisme durable, puis une enquête qualitative et analyse portant sur le questionnement de l'habitabilité des résidents des secteurs étudiés dans le diagnostic.

Ces échanges ont permis d'enrichir la connaissance des élus et des étudiants autour des questions d'urbanisme durable.

En 2018, les ateliers co-organisés par la Direction Urbanisme de l'agglomération et les bureaux d'étude ont eu pour but de co-construire et rédiger avec les élus les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et le futur règlement. Ces ateliers ont été organisés par secteur : cœur de Pays et secteurs de proximité.

Entre 12 et 40 élus et techniciens ont participé à chaque rendez-vous.

Ateliers portant sur le schéma directeur d'aménagement et de développement du cœur de Pays 2030 animé par « Ville ouverte »:

- 15 Mai : atelier territoires vécus.
- 31 Mai : atelier paysage (Trame verte et bleue, zones humides, agriculture) ;
- 6 juin : atelier mobilités ;
- 15 juin : atelier formes urbaines-analyse spatiale, densité, constructibilité, renouvellement urbain, patrimoine ;
- 21 juin : atelier attractivité (positionnement, développement économique).

Ateliers portant sur les schémas d'aménagement des pôles de proximité accompagnés par l'AUDAP et le CAUE 64

35 ateliers se sont tenus entre février et juin avec les 25 communes des secteurs de proximité sur les thèmes suivants :

1. Équipements, services, commerces de proximité
2. Mobilité, accessibilité, connexion
3. agriculture, viticulture, et forêts
4. Reconversion, évolution des granges et fermes
5. Les parcours de vie dans le périurbain
6. Forme urbaine, paysage et patrimoine

Une synthèse par commune a été réalisée sur tous ces sujets.

- le 5 juillet : une synthèse des schémas directeurs d'aménagement et de développement des secteurs de proximité et du cœur de pays a été présentée en séminaire, regroupant élus communautaires et techniciens.

Par ailleurs, un atelier regroupant 10 élus et 12 techniciens s'est réuni autour de l'économie le 24 octobre et un atelier agriculture et forêt le 27 mars.

Entre octobre et décembre, plusieurs réunions collectives ou individuelles avec les élus ont été organisées pour rédiger le futur règlement. Une soixantaine de rencontres bilatérales avec les maires et techniciens des 31 communes ont eu lieu pour définir les futurs zonages.

Un outil de partage des pièces constitutives du dossier a été mis en ligne avec code d'accès pour les élus (Démocratie active), plate forme permettant de consulter et d'échanger les données avec les techniciens de la Direction Urbanisme.

En 2019

Un séminaire à destination des 31 maires s'est également tenu le 17 février pour présenter les derniers travaux des équipes PLUi portant sur le zonage et le règlement.

L'ensemble de ces échanges a permis d'informer et de recueillir les avis des 31 communes tout au long du processus d'élaboration du PLUi, de bénéficier de la connaissance de terrain des élus communaux et techniciens ainsi que d'intégrer dans le respect des objectifs communautaires notamment définis dans le PADDi du PLUi, leurs attentes au niveau communal.

3. La contribution des personnes publiques et organismes associés

Conformément aux dispositions de l'article L 153-11 du Code de l'urbanisme, la délibération prescrivant le PLUi pour la CDAPBP a été notifiée aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L 132-7 et L 132-9 du même code.

3.1 Les personnes publiques associées

La DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer), le Préfet des Pyrénées Atlantiques, le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques, le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine, le Syndicat Mixte du Grand Pau, l'Établissement public de coopération intercommunal compétent en matière de programme local de l'habitat, la Chambre de Commerce et d'Industrie des Pyrénées Atlantiques, la Chambre des métiers des Pyrénées Atlantiques, la Chambre d'agriculture des Pyrénées Atlantiques, le SMTU (Syndicat mixte des Transports Urbains).

Par ailleurs la délibération a été adressée à :

l'Institut de l'Origine et de la Qualité (INAO), au Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), à Messieurs les Présidents des établissements publics de coopération intercommunale voisins, (Communauté de communes des Luy en Béarn, Communauté de communes du Nord Béarn, Communauté de communes Pays de Nay, Communauté de communes de la Vallée d'Ossau, Communauté de communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut Béarn, Communauté de communes de Lacq Orthez) ;

- ✓ à Messieurs les Présidents des Établissements Publics chargés de l'élaboration des SCoT limitrophes du territoire, aux représentants de l'ensemble des organismes mentionnés L 411-2 du Code de la Construction et de l'Habitation, propriétaires, gestionnaires, de logements situés sur le territoire,
- ✓ aux maires des communes limitrophes à savoir : Commune de Mimas, Commune de Aubin, Commune de Caubios Loos, Commune de Sauvagnon, Commune de Serres Castet,

Commune de Montardon, Commune de Buros, Commune de ~~de Montard~~, Commune de Serres Morlaas, Commune d'Andoins, Commune de Nousty, Commune d'Angais, Commune de Bordes, Commune d'Assat, Commune de Narcastet, Commune de Baliros, Commune de Pardies Pietat, Commune de Saint Abit, Commune de Arros Nay, Commune de Haut de Baudarros, Commune de Sevignacq Meyracq, Commune de Rebenacq, Commune de Buzy, Commune de Buziet, Commune de Lasseubetat, Commune de Lasseube, Commune de Monein, Commune de Lacommande, Commune de Parbayse, Commune de Tarsacq, Commune de Labastide Cezeracq, Commune de Labastide Monrejeau, Commune de Cescau, Commune de Viellenave d'Arthez

Les personnes publiques associées ont été destinataires du Projet d'Aménagement Durable Intercommunal (PADDi) en février 2018.

Les PPA ont été associées de façon collégiale le 13 février 2018 pour un point d'étape portant sur le diagnostic du territoire, ses besoins en développement, les orientations d'aménagement et les nouveaux modèles de développement. Les questionnements concernaient les enjeux de structuration du territoire, la question de l'emplacement des zones d'activités et l'artificialisation des terres agricoles ; la question du positionnement et surface des commerces de proximité.

Une vingtaine de réunions en comités plus restreints ont permis d'affiner la définition des différentes politiques (notamment avec la Chambre d'Agriculture, la Direction des Territoires et de la Mer (DTM), le Centre national de la propriété forestière (CNPF), la Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL), le Syndicat Mixte du Grand Pau.

3.2 Associations et organismes associés :

Trois associations et deux collectifs ont fait part de leurs remarques sur le processus d'élaboration du PLUi :

- **la SEPANSO 64 et la Maison de la Nature de Pau**, association agréée environnement par la Préfecture, interpelle le Président par mail le 22/10/2018 sur la nécessité de rétablir les liaisons écologiques et s'inquiète de l'urbanisation possible du Lanot de Castet.
- **Le Collectif au pieds des arbres** pour le respect de la biodiversité
- **le collectif de Citoyens de l'agglomération paloise contre l'urbanisation du Lanot du Castet à Lons**
- **L'association ANIM'Ouss-ère** interpelle le Président pour la préservation du corridor écologique de la rivière Ousse des Bois et demande de contribuer au débat PLUi (courrier et mail au Président le 2 mars 2017, et 29/10/2018)
- **l'association de Préservation du cadre de vie du quartier Labourdette** de Lescar, contre le projet immobilier du quartier Labourdette à Lescar par mail au Président le 29/10/2018, alerte contre projet immobilier du quartier Labourdette à Lescar souhaite que ces remarques soient intégrées au PLUi.

Une réponse écrite a été faite à ces organismes.

La SEPANSO 64, association agréée au titre de la protection de l'environnement a été invitée avec les Personnes Publiques Associées à la réunion de présentation du PLUi le 13 février 2019.

Ces échanges nombreux depuis le lancement de la procédure ont permis d'enrichir le projet à toutes les étapes clefs, d'affiner la connaissance du territoire, de questionner et faire évoluer les orientations, de faire comprendre ce que le contexte législatif impose aux auteurs du PLUi, mais aussi de faire s'exprimer des points de vues complémentaires et d'éclairer le choix des élus. C'est donc dans le respect des objectifs communautaires que les élus ont retenu certains choix et proposé des orientations correspondant au mieux à l'intérêt général et à la recherche d'un développement équilibré durable et maîtrisé du territoire.

4 . Concertation avec les services de l'agglomération

Le PLUI ayant été construit en grande partie en interne à la collectivité, les services ont été particulièrement associés à la démarche au fur et à mesure de la procédure.

Une quarantaine de réunions ont été organisées entre services portant sur les thématiques suivantes :

Déplacements, économie et commerce, milieux naturels et agricoles, patrimoine bâti et paysage, énergies renouvelables, habitat. Le service aménagement et droits des sols a été sollicité pour rédiger le règlement, dans le cadre d'ateliers réunissant techniciens et maires des communes du cœur de Pays..

5 . Actions et moyens mis en place pour informer le public

Conformément à la délibération du 16 mars 2017, des moyens ont été mis en place pour **informer, échanger et recueillir l'avis du public.**

Réalisation d'une consultation auprès des habitants confiée au bureau d'études TMO Régions.

En préalable et dans le cadre de l'élaboration du PLUI, l'agglomération de Pau-Béarn-Pyrénées a souhaité associer les habitants pour mieux appréhender les usages, modes de vie, parcours résidentiels, représentations territoriales, attentes et besoins de la population.

A la suite d'une analyse documentaire qui a permis de contextualiser l'intervention, une consultation a été réalisée par questionnaire téléphonique auprès d'un échantillon de 1 000 habitants de l'agglomération, représentatif de la population en termes de sexe, âge, Catégorie Sociaux Professionnelle, taille de commune et secteurs d'habitat. Ses résultats et enseignements ont été partagés puis présentés et débattus au séminaire réunissant les maires des 31 communes le 27 janvier 2018..

5.1 Registres mis à la disposition du public



LE MOMENT D'EN PARLER AVEC VOUS!

aux habitants, professionnels, locataires, chefs d'entreprise, experts, associations, la mise en œuvre d'un PLUI doit être un chemin partagé pour comprendre, échanger et évaluer les propositions de son territoire de vie. Réunions et ateliers pour échanger, s'exprimer, débattre.

Le Comité de Concertation de Pau-Béarn-Pyrénées présente toutes les propositions pour un territoire vivant et dynamique. Les documents sont disponibles à la disposition de chaque élu de la commune et de la communauté d'agglomération à l'adresse : comite.concertation@agglo-pau.fr

pour le Ministère de l'Égalité de Communauté d'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées (1, rue Jean Reyrol) BP 6471 Aubert Pau 64000
 telenum@agglo-pau.fr

Agglomération Pau Béarn Pyrénées – mercredi 2018
 Le présent page et supports, les documents sont disponibles. Les suggestions et débats publics sont mis en ligne sur le site internet ainsi qu'un lien de suivi pour présenter la démarche du projet PLUI.

11 maires membres de la communauté d'agglomération et, consultés à partir de mai 2018, dans une démarche participative.

Le comité de concertation d'agglomération agit et agit en concertation, portant à connaissance le projet et pour votre territoire afin que sur les grands principes d'orientation et les axes à venir.

EXAMINER ce site sur le territoire de l'agglomération Béarn.

... débats thématiques, visites de sites à l'échelle de l'agglomération.



Présentoir PLUI avec registre et PADDI

Dépliant « PLUI mode d'emploi »



Projet PADDi à disposition des habitants dans les 31 mairies et Hôtel de France

Tous les habitants de la Communauté d'agglomération ont pu formuler leurs observations et propositions **dans les registres** mis à disposition dans chacune des 31 communes et à l'Hôtel de France, siège de l'agglomération, **par courrier** adressé à Monsieur le Président de Communauté d'agglomération à une adresse dédiée, et **via le mail** concertation.plui@agglo-pau.fr .

Un dossier de concertation comprenant la délibération de prescription et un recueil d'observation s a été adresse aux 14 communes de l'agglomération de la CAPBP par courrier en date du 11 février 2016 et mis à disposition du public au siège de l'agglomération à l'Hôtel de France à Pau.

Un dossier de concertation a été adressé aux 17 communes composant la nouvelle agglomération de Pau Béarn Pyrénées en 2017.

Ce dossier de concertation a été alimenté avec le projet PADDi en Avril 2018, et complété par un dépliant édité à 5000 exemplaires et diffusé dans les mairies du territoire. Un présentoir dédié a été créé pour rassembler ces pièces et rendre ces documents plus visibles dans les mairies.

Tous les habitants de la Communauté d'agglomération de Pau Béarn Pyrénées ont pu formuler leurs observations et propositions jusqu'au 8 janvier 2019, date de la clôture de la concertation, actée par arrêté en date du 18 décembre 2018.(cf annexe-bilan de la concertation)

Deux autres point d'accueil-relais (salle d'attente de la Direction de l'urbanisme à Pau, et Conseil Architecture Urbanisme Environnement des Pyrénées Atlantiques, Place Reine Marguerite à Pau) ont permis au public de trouver une information sur la procédure du PLUi.

5.2 Observations écrites adressées par courriers ou par mails

Plus de 276 demandes par courriers, mails et observations dans les registres ont été adressés au Président de l'agglomération ou aux maires des communes par des particuliers, associations, collectifs. Les demandes ont été classées en 8 grands thèmes :

1. demande de classement de terrains en zone constructible et maintien en zone constructible
Ces demandes représentent 65,94% des demandes exprimée

2 . demande de classement en zone N ou A
Ces demandes représentent 19,20 % des demandes exprimées

3 . demande de changement de destination
Ces demandes représentent 1,44% des demandes exprimées

4. demande de maintien de parcelle en zone 2AU
Ces demandes représentent 1,08% des demandes exprimées

5. demande de suppression de servitude (Espace Vert Protégé (EVP), Espace Boisé Classé (EBC), Emplacement réservé (ER))
Ces demandes représentent 1,81% des demandes exprimées

6. demande de reclassement de A en N et de loisirs pour extension de camping, création de cabane perchée

Ces demandes représentent 1,08% des demandes exprimées

7. Demande de changement de zonage de UE en UB

Ces demandes représentent 0,36% des demandes exprimées

8. autre (remarques générales, biodiversité, contre artificialisation des sols....)

Ces demandes représentent 9,42% des demandes exprimées

Les associations SEPANSO 64 et Maison de la Nature, ANIM'Ouss-ère et association de Préservation du cadre de vie du quartier Labourdette de Lescar, ainsi que les collectifs «au pieds des arbres », et celui des « Citoyens de l'agglomération paloise contre l'urbanisation du Lanot du Castet » ont été comptabilisés dans ce décompte.

Les expressions citoyennes ont permis à l'agglomération de disposer tout au long du processus des observations et questionnement du public. Des réponses d'attente ont été adressées aux demandeurs.

A la clôture de la concertation le 8 janvier 2019, un courrier de réponse précise que les administrés pourront faire part de leurs observations lors de la phase d'enquête publique.

5.3 Réunions publiques

7 réunions publiques ont été organisées sur tout le territoire de l'agglomération à Pau, Artigueloutan, Aussevielle, Rontignon, Gan, Artiguelouve et Lons afin de couvrir les bassins de vie. Ces réunions publiques regroupaient plusieurs communes par "bassin de vie".

Les maires des "secteurs de vie" dans lesquels se tenaient les réunions, ont introduit la présentation du PLUi et de ses enjeux, puis les techniciens de la CDAPBP ont présenté le contenu du projet via un PowerPoint, suivi de la projection d'un film réalisé en interne et présentant les enjeux liés au développement urbain et périurbain de notre territoire. Les habitants se sont exprimés en dernière partie avec échanges avec les élus.

Ces réunions ont regroupé 267 personnes.

Synthèse des questionnements des participants à ces réunions publiques :

Comment maintenir la qualité du patrimoine des bourgs au regard de la densité demandée ?

Comment le PLUi entend traiter les emplacements pour les gens du voyage? Les surfaces bitumées des parkings sont elles prises en compte dans le PLUi? Quelles améliorations envisagées pour les transports en commun dans le PLUi et pour les voies cyclables dans le secteur Nord-Est? Quelles incidences ont l'aménagement des Zones d'Aménagement Commerciales (ZACOM) dans le cadre du PLUi afin de redresser le commerce? Comment le règlement de publicité est pris en compte dans le PLUi ?Vers de nouvelles contraintes pour l'extension des bâtiments agricoles en zone A? Quelle incidence à l'avenir sur la restriction des terrains constructibles hors Tissu Urbain Constitué (TUC) et les risques de spéculation immobilière? Demande de faire respecter la non constructibilité en Plan de Protection des Risques Inondations (PPRI). Souhait exprimé d'un portage mutualisé dans l'agglomération pour la gestion de l'eau (cf Loi NOTRE) ; Solliciter l'État et la Région pour développer une offre rail entre Pau et Lourdes avec arrêt à Lescar. Quelle évaluation prévue du PLUi sur 10 ans? Comment améliorer les transports pour les personnes âgées en milieu rural? Qu'en est-il du projet d'aménagement du Lanot du Castet ?



Affiche réunion publique



Réunion publique à Artiguelouve

Réunion publique à GAN



Réunion publique à Aussevielle

5.4 Sortie en bus à la rencontre de professionnels qui font le territoire le 30 mai 2018

Constatant la diversité et la place importante prise par l'agriculture et les espaces naturels sur notre territoire et en même temps la menace de grignotage par l'urbanisation de ces espaces, la Direction Patrimoine Nature et Végétal et la Direction de l'Urbanisme de l'Aménagement et des Constructions Durables ont initié une sortie en bus à la rencontre de professionnels qui font le territoire le 30 mai 2018. Rencontre avec un éleveur à Sendets, présentation d'un projet collectif de méthanisation, suivi d'une rencontre avec une vigneronne bio à Gan, puis échange au Lanot de Castet avec un représentant du CEN (Conservatoire des Espaces Naturels). Une trentaine de personnes ont participé à cette journée. Chaque maire des communes concernées s'est déplacé sur site pour échanger avec le groupe.



Affiche sortie en bus



Agriculture et paysage : Domaine Latapy à GAN



Biodiversité espaces naturels et agriculture au Lanot de Castet

5.5 Expositions

Une exposition « PLUI 2020/2030 : vers un urbanisme durable pour notre territoire » s'est tenue entre le 17 septembre et le 12 octobre 2018 dans 11 communes de l'agglomération correspondant aux bassins de vie (Artiguelouve, Artigueloutan, Billère, Gan, Idron, Jurançon, Lescar, Lons, Meillon, Poey de Lescar) ainsi qu'à la médiathèque des Allées à Pau. Cette exposition a porté à

connaissance du public le projet d'urbanisme durable pour notre territoire ainsi que les grands principes d'orientations d'aménagement pour les 10 ans à venir.

Les 6 panneaux synthétisaient le diagnostic du territoire, le PADDi, et les orientations d'aménagement par secteur matérialisées par une carte « projet d'aménagement pour les dix ans à venir » correspondant aux six bassins de vie.

Un programme d'animation associant tous les publics et différents acteurs a été mis en place afin de valoriser les problématiques abordées dans l'exposition.

Par ailleurs, une série de cartes postales présentant des vues aériennes du territoire dans les années soixante dix et 2015 a été distribuée au public, afin de montrer comment l'étalement urbain s'est développé en périurbain.

Une carte au sol de 15m2 imprimée à partir d'une vue aérienne 2015 du territoire de l'agglomération a été installée à la Médiathèque des Allées et a servi comme support pour aborder l'aménagement du territoire avec le public adulte et les scolaires



Exposition mairie Artiguelouve



Affiche exposition PLUI



Exposition hall mairie de Lons



Exposition mairie Jurançon

- x Le premier Café urba qui s'est tenu le 25 septembre 2018 se proposait de donner des clés de lecture sur la construction d'un PLUi, du diagnostic au règlement afin de comprendre comment se conçoivent les pièces obligatoires d'un PLU (règlement, orientations d'aménagement et de programmation)
- x Le second Café urba qui s'est tenu le 2 octobre 2018 interrogeait sur la nouvelle façon d'habiter dans l'agglomération demain et en quoi le Programme Local de l'Habitat peut apporter des solutions pour répondre aux parcours résidentiels des habitants au travers d'actions déployées sur le territoire de la CAPBP et à travers l'outil de planification.
- x Le troisième café urba s'est tenu le 9 octobre 2018 et a questionné la nouvelle façon d'habiter le territoire demain, en quoi le Programme Local de l'Habitat peut apporter des solutions pour répondre aux parcours résidentiels des habitants au travers d'actions déployées sur l'agglomération et à travers l'outil de planification.

Ces échanges ont abordé la question de l'organisation de notre territoire sous l'angle du développement durable, celle de la pression foncière sur les terres agricoles et espaces naturels de l'agglomération comme menace potentielle pour notre développement.



Visite expo PLUI à destination techniciens urbanisme

→ **visite dédiée à destination des techniciens de l'agglomération** : 3 visites guidées à destination des agents de la médiathèque des Allées, des instructeurs et des chefs de projet de la Direction de l'urbanisme ont réuni une vingtaine de participants en octobre 2018.

→ **Journées européennes du patrimoine**

Dans ce cadre, une présentation de l'expo " Plui 2020/2030 : vers un urbanisme durable pour notre territoire » a été faite les 15 et 16 septembre 2018 à la médiathèque des Allées regroupant une trentaine de visiteurs

PLUI 2020-2030 : VERS UN URBANISME DURABLE POUR NOTRE TERRITOIRE
Exposition, animations
de 14h à 18h

Cette exposition présente le projet du Plan Local d'Urbanisme (PLUI) qui prépare les aménagements pour notre territoire pour les 10 ans à venir. Une occasion pour chacun de comprendre ses enjeux et les perspectives de développement.

Exposition ouverte jusqu'au 11 octobre à la médiathèque des Allées et dans 10 autres sites de l'agglomération.
Renseignements sur le site www.agglo-pau.fr
Proposé par la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, Direction de l'Urbanisme en partenariat avec la médiathèque des Allées.

Rendez-vous Médiathèque des Allées, avenue des Tilloules à Pau

→ Sensibilisation des scolaires aux questions d'aménagement : le procès d'architecture

Les problématiques autour de l'aménagement du territoire ont touché 6 établissements scolaires qui se sont déplacés à la médiathèque des Allées à Pau pour une visite de l'exposition PLUi.

135 élèves et enseignants ont répondu présents en provenance du lycée Barthou, du CFA (Centre de formation des apprentis de Pau), du Lycée des métiers de l'habitat et de l'industrie de Gélós. Un questionnaire portant sur l'exposition en lien avec le programme de seconde a été co-construit entre une enseignante et la direction de l'urbanisme et exploité ensuite dans les classes.

PLUI (PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL) 2020 2030

Panneau I : « LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL »

1. Pourquoi cherche-t-on à maîtriser l'urbanisation du territoire ?
2. Combien de communes compte la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) ?
3. A quelle date le PLUI devra-t-il être voté par les élus de la CAPBP ?

Panneau II : « FAIRE LE TERRITOIRE DENSE, DURABLE ET DESIRABLE »

Dans le tableau ci-dessous, indiquez à quels piliers du Développement Durable correspondent les enjeux du PLUI répertoriés dans la

Extrait du questionnaire à destination des lycéens à partir de l'exposition PLUi

Par ailleurs, et couplée avec la visite de l'exposition un atelier/jeu de rôle le « procès d'architecture » inventé par le centre d'architecture bordelais Arc en Rêve a permis aux élèves de développer leur esprit critique, leur jugement à partir d'un projet d'aménagement. (160 participants)



Intervention au Lycée Barthou



"Procès d'architecture" Médiathèque Allées avec le Lycée Barthou

→ Atelier PLUI à l'occasion des Olympiades intergénérationnelles avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Organisée par le CCAS de Pau, cette journée a fait participer seniors et jeunes, en provenance d'EPAHD et d'IME (Instituts Médicaux Educatifs) et centres de loisirs du Grand Pau. Un atelier participatif "Aujourd'hui, demain, pour améliorer mon cadre de vie, mon avis compte pour le PLUi!" encadré par une bénévole et 2 agents de l'agglomération a réuni 80 participants pour cette après-midi du 10 octobre 2018 au stade Tissié à Pau. Une présentation finalisée de ces ateliers a été faite en octobre à l'entrée de la médiathèque des Allées.



Jeu PLUI stade Tissié avec le CCAS



→ Prêt de l'exposition PLUi

L'exposition a été présentée en décembre 2018 dans la salle de l'ancien réfectoire du Lycée Barthou à Pau ; 3 classes de seconde et première sont venues échanger autour des problématiques aménagement avec leurs professeurs.

Cette exposition a également été présentée entre le 3 décembre 2018 et le 4 janvier 2019 au Centre d'Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) , place Reine Marguerite. Un temps d'échange avec le public a été organisé avec le CAUE et la Direction Urbanisme de l'agglomération le 13 décembre 2018, réunissant 8 personnes.



Accueil > Exposition – PLUi, ve

L'exposition *PLUi 2020-2030, Vers un urbanisme durable pour notre territoire*, réalisée par Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, est présentée du **3 décembre au 4 janvier**, sous les arcades du CAUE 64, place Reine Marguerite, du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00. **Réunion de présentation le 13 décembre 2018**. Un temps d'échange sur les enjeux liés à ce futur règlement d'urbanisme se tiendra au CAUE de 18h00 à 19h00.

Extrait du site internet du CAUE 64

5.7 Autres actions mise en place pour échanger avec le public en interne et avec nos partenaires

L'événementiel annuel 2018 « les rendez-vous de l'urbanisme » de l'agglomération sur le thème « les centres villes et les centres-bourgs des agglomérations intermédiaires » s'est déroulé entre le 25 et le 29 septembre 2018, ouvert à tout public et a donné de la visibilité au café urba PLUi. En faisant dialoguer experts, élus et habitants, cette deuxième édition visait à intéresser le plus grand nombre sur la question de l'avenir des centres-villes et leur rôle dans l'agglomération.



Programme du Pavillon de l'Architecture dans le cadre du Mois de l'architecture

Programme des Rendez-vous de urbanisme Pau Béarn Pyrénées

Dans le cadre d'un partenariat avec des organismes divers, la Direction Urbanisme a intégré à son programme de médiation différentes actions en lien avec les questions d'aménagement du territoire qui se sont déroulées entre septembre et décembre 2018

- x Avec le Pavillon d'architecture 64, plusieurs conférences débats autour du thème « extension urbaine et ruralité : comment concilier convivialité, densité et ancrage au territoire ? la question de la qualité architecturale urbaine et paysagère des lotissements, la ville jardin de demain ?
- x L'association Ecocene dans le cadre de la semaine du développement durable a proposé une table ronde autour de l'emploi du bois local dans la construction.
- x Le Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine, partenaire expert de la collectivité pour le PLUi a accompagné 2 visites sur site pour comprendre la biodiversité dans les espaces ruraux.

Toutes ces actions ont regroupé environ 1200 personnes, dont élus, professionnels et habitants.

5.8 Parutions dans différents supports d'information et de communication

Le public a été régulièrement informé dès 2016 de l'évolution de la procédure via la presse Régionale, le site internet de l'agglomération Pau Béarn Pyrénées et ceux des 31 communes, ainsi que par le biais des bulletins municipaux .

La presse régionale (Sud Ouest, la République des Pyrénées, l'Éclair) s'est fait écho régulièrement du processus de concertation du PLUi en relayant la tenue des réunions publiques, expositions, en rédigeant des articles liés aux enjeux du territoire (débat sur le PADDi). Les annonces légales sont parus dans ces journaux depuis la prescription du Plui, à la clôture de la concertation.

→ Annonces légales

Plusieurs insertions dans la presse locale ont été publiées dans la rubrique annonces légales ;

Annance administrative

Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées
ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Par délibération en date du 17 décembre 2015, le conseil communautaire a décidé de prescrire l'élaboration du PLU sur l'intégralité du territoire de la Communauté d'agglomération.

Cette élaboration fera l'objet d'une concertation selon les modalités précisées dans cette délibération et notamment l'organisation de réunions publiques, d'expositions accompagnées d'un registre où seront recueillies les observations de la population, d'une information sur le site internet de la CAPBP, etc. Cette délibération est affichée au siège de la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées et dans chaque mairie des communes membres.

26 | **Annances** | www.sudouest.fr

PAU-DENGIN-SIROS-MONCAVILLE-MAULÉON

Mairie et Dominique BOHÉK, Marie et Jean Pierre PAUL, Christian LAUNCOMME, Danièle LAUNCOMME et André DAVITTON, Jean Bernard LAUNCOMME, Isabelle et Françoise (1) ETIENNEPAP, ses enfants, Marie-Cristine et Mirella, ses enfants, M. Marcel LAUNCOMME, ancien commerçant de 8941400, né le 10/04/1926, 20000 quai 934-PAU, 64000 Pau, France, titulaire de la nationalité française.

PAU

M^{lle} Berna GARCES, son épouse, 23840 Thiers (1), ses enfants, Laurent et Pauline, ses conjoints, Mirella, Emile, Méline, Colombine et Dimitri, ses petits-enfants, Julia et Cécile, ses arrière-petits-enfants, Laurent, son frère, Marie-Cristine et Mirella, ses enfants, M. Salvador GARCES, au terrain GARCES, LAFRAGUETTA, CLOUET, BAILLARD, LAAROUT, BARRETE et BÉLÉ, parents, amis et alliés, ont la honneur de vous faire part du décès de

M. Salvador GARCES.

Ses obsèques seront célébrées le **jeudi 7 janvier 2016, à 10 heures**, et l'inhumation aura lieu à **14 heures**, au cimetière de la commune de Thiers.

Le 6 janvier 2016 dans l'Eclair, la République des Pyrénées et dans Sud Ouest informant de la prescription PLUI et concertation sur le territoire de Pau Pyrénées

ANNONCE ADMINISTRATIVE ET JUDICIAIRE

Communauté d'agglomération Pau-Béarn Pyrénées
ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Par délibération en date du 16 mars 2017, le conseil communautaire a décidé de prescrire l'élaboration du PLU sur l'intégralité du territoire de la communauté d'agglomération.

Cette élaboration fera l'objet d'une concertation selon les modalités précisées dans cette délibération et notamment l'organisation de réunions publiques, d'expositions accompagnées d'un registre où seront recueillies les observations de la population, d'une information sur le site internet de la CAPBP, etc. Cette délibération est affichée au siège de la communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées et dans chaque mairie des communes membres.

Samedi 1er avril 2017 | **SUD OUEST**

Annances administratives et judiciaires

Communauté d'agglomération Pau-Béarn Pyrénées
ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Par délibération en date du 16 mars 2017, le conseil communautaire a décidé de prescrire l'élaboration du PLU sur l'intégralité du territoire de la communauté d'agglomération.

Cette élaboration fera l'objet d'une concertation selon les modalités précisées dans cette délibération et notamment l'organisation de réunions publiques, d'expositions accompagnées d'un registre où seront recueillies les observations de la population, d'une information sur le site internet de la CAPBP, etc. Cette délibération est affichée au siège de la communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées et dans chaque mairie des communes membres.

Nos communes investissent
MARCHÉS PUBLICS > À 90 000 €

Le 2 Avril 2017 dans l'Eclair, la République des Pyrénées et dans Sud ouest. Informant de la prescription PLUI et concertation sur le territoire de Pau Béarn Pyrénées

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU-BÉARN-PYRÉNÉES

CLÔTURE DE LA CONCERTATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Par délibération en date du 16 mars 2017, le conseil communautaire a décidé de prescrire l'élaboration du PLUI en définissant les modalités de concertation.

L'arrêté en date du 18 décembre 2016 fixe la date de clôture de la concertation au 8 janvier 2019 à 18h afin de permettre à la collectivité d'analyser et de prendre en compte l'ensemble des contributions du public, qui sera synthétisé dans le bilan de la concertation.

Avant la date de clôture le public peut encore faire connaître ses observations dans un registre ouvert à cet effet au siège de la CAPBP, 2, bis Place Royale à Pau et dans les mairies des 31 communes. Il peut également les adresser par écrit à l'attention de M. le Président de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées - 2, bis place Royale BP 547 64010 Pau cedex.

Les observations peuvent également se faire par courriel à l'adresse suivante concertation_plui@agglo-pau.fr.

Par ailleurs, toutes les informations relatives au déroulement de la concertation au PLUI peuvent être consultées et sur le site internet dédié www.agglo-pau.fr.

A l'issue de cette concertation, les observations recueillies feront l'objet d'un bilan qui sera présenté au conseil communautaire et pourra être consulté par toute personne le désirant au siège de la communauté d'agglomération ainsi qu'en mairie des 31 communes du territoire et sur le site internet www.agglo-pau.fr.

SUD OUEST | Vendredi 21 décembre 2018

Annances administratives et judiciaires

Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées
CLÔTURE DE LA CONCERTATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Par délibération en date du 16 mars 2017, le conseil communautaire a décidé de prescrire l'élaboration du PLUI en définissant les modalités de concertation.

L'arrêté en date du 18 décembre 2016 fixe la date de clôture de la concertation au 8 janvier 2019 à 18h afin de permettre à la collectivité d'analyser et de prendre en compte l'ensemble des contributions du public, qui sera synthétisé dans le bilan de la concertation.

Avant la date de clôture le public peut encore faire connaître ses observations dans un registre ouvert à cet effet au siège de la CAPBP, 2, bis Place Royale à Pau et dans les mairies des 31 communes. Il peut également les adresser par écrit à l'attention de M. le Président de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées - 2, bis place Royale BP 547 64010 Pau cedex.

Les observations peuvent également se faire par courriel à l'adresse suivante concertation_plui@agglo-pau.fr.

Par ailleurs, toutes les informations relatives au déroulement de la concertation du PLUI peuvent être consultées et sur le site internet dédié www.agglo-pau.fr.

A l'issue de cette concertation, les observations recueillies feront l'objet d'un bilan qui sera présenté au conseil communautaire et pourra être consulté par toute personne le désirant au siège de la communauté d'agglomération ainsi qu'en mairie des 31 communes du territoire et sur le site internet www.agglo-pau.fr.

Le 21 décembre 2018 dans l'Eclair, la République des Pyrénées et dans Sud ouest. Informant de la clôture de la concertation PLUI Pau Béarn Pyrénées le 8 janvier 2019

→ Information de la tenue des réunions publiques

Agglo : les habitants associés à l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommuna... Page 1 of 4



Agglo : les habitants associés à l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal

République des Pyrénées 5 juillet 2018

République des Pyrénées 3 juillet 2018

Réunion publique sur l'urbanisme

Les personnes qui habitent Lons, Leascarou Billère sont invitées à une réunion publique ce mardi 3 juillet à l'Hôtel de ville de Lons, salle des mariages de 18 h à 20 h. L'occasion de découvrir comment se gèrera le foncier dans les dizaines d'années à venir et quelles seront les parcelles destinées à l'urbanisation. Après 5 années de forte urbanisation de la commune, ce nouveau document permettra une densification de l'espace sans dénaturer les quartiers actuels et sans empiéter sur les espaces naturels existants.

→ Information dans la presse écrite de l'avancée du PADDi



Dans le Sud-Ouest le 28 mai 2018 à propos du débat PADDi



Dans la République des Pyrénées 5 mars 2018-à propos du PADDi



Dans la République des Pyrénées -le 2 mars 2018-conseil municipal de Lescar et débat PADDi

PAR MARIE BERTHOUMIEU, PUBLIÉ LE 29 MAI 2018 À 8H03.

À quoi ressemblera l'agglo de demain ? Les élus palois en ont voté de grandes lignes ce lundi soir, avec le PADDi. Le débat devrait être plus passionné lors du conseil communautaire.

PADDi ou Projet d'aménagement et de développement durable intercommunal. Son avant-projet était le gros dossier du conseil municipal, ce lundi à Pau. Ce document fixe l'organisation du territoire pour les dix ans à venir - et plus. C'est la clé du PLUI (plan local d'urbanisme) qui doit entrer en vigueur au 1er janvier 2020 (avec, en parallèle, le plan de déplacements

<http://www.larepubliquedespyrenees.fr/2018/05/29/agglo-paloise-se-dessine-un-nouveau-visage.2352994.php>

République des Pyrénées 29 Mai 2018 article -extrait- suite au débat communautaire portant sur le PADDi

→ Relais de la presse écrite pour informer de l'exposition PLUI

PAU
Vite lu : les échos de la vie paloise

Une exposition sur le PLUI est visible à la médiathèque des Allées.
 PUBLIÉ LE 21 SEPTEMBRE 2018 À 08H, NOUVEAU ANNEAU.

Plan local d'urbanisme, musée Bernadotte, apprentis dans les services municipaux, initiation au langage des signes... : voici quelques informations vite lues.

• Une exposition pour comprendre le PLUI
 Plan local d'urbanisme intercommunal, PLUI pour les intimes. Un acronyme comme chaque administration en compte par dizaines, mais dont l'impact risque pourtant d'être majeur ces prochaines années dans l'agglomération paloise. Pour mieux comprendre ce qu'est donc le PLUI, l'exposition « Vers un urbanisme durable pour notre territoire/Plan local d'urbanisme intercommunal 2020 - 2030 », est visible jusqu'au 12 octobre dans différentes communes de l'agglo (Arguielouve, Bihères, Gan, Ibaon, Jurançon, Lescar-Lons, etc.), mais aussi à la médiathèque des Allées, le samedi et les après-midi des mardi, mercredi, jeudi, vendredi. Toujours à la médiathèque des Allées, un « café urba » se déroulera ce mardi 25 septembre de 12 h 30 à 13 h 15. Là encore, l'objectif sera de faire comprendre l'objet du PLUI.

Dans la République des Pyrénées 21 septembre 2018



Bilan de la concertation PLUI /CDAPB-

Annexe à la délibération en date du 28 mars 2019 portant bilan de la concertation et arrêt de projet du PLUI

5.9 Supports numériques

Un espace dédié au Plan Local d'Urbanisme a été conçu. Aux phases clés de la procédure, l'essentiel des pièces du PLUi a été mis en ligne avec des mises à jour régulières jusqu'à l'arrêt du projet.

Plusieurs documents ont pu être téléchargés comme le power-point de présentation des réunions publiques, le contenu de l'exposition « PLUi 2020-2030-vers un aménagement durable du territoire », le film sur les enjeux du PLUi, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable intercommunal.

Des informations sur le PLUi ont également été mises en ligne sur les sites internet et dans les bulletins municipaux des communes, notamment pour la tenue des réunions publiques, des expositions, de l'évolution du projet..

Déjà à la fin 2018, la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées se dote d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), qui viendra remplacer l'ensemble des Plans Locaux d'Urbanisme des communes. Pour élaborer ce document d'urbanisme majeur, la concertation avec les habitants et acteurs du territoire est d'ores et déjà lancée.



A quoi sert un PLUi ?

En édictant les règles d'urbanisme et leur mise en œuvre le PLUi doit permettre un développement urbain maîtrisé et harmonieux de notre territoire.

Liens utiles



Comment se déroule la concertation ?

La concertation accompagne tout le processus d'élaboration du PLUi, s'adapte et s'intensifie à mesure qu'avance le projet. Chacun, habitant, professionnel ou représentant d'association, est invité à s'exprimer sur le devenir du territoire et à contribuer à dessiner son futur cadre de vie.

Liens utiles



Que contient un PLUi ? Quelles sont les étapes d'élaboration ?

https://agglomeration-pau-bearn-pyrenees.com/urbanisme/



Agglo-pau.fr Partageons un avenir durable

ÉCONOMIE AU QUOTIDIEN SPORT LOISIRS NATURE CULTURE

L'INSTITUTION

Comment se déroule la concertation ?

La concertation accompagne tout le processus d'élaboration du PLUi, s'adapte et s'intensifie à mesure qu'avance le projet. Chacun, habitant, professionnel ou représentant d'association, est invité à s'exprimer sur le devenir du territoire et à contribuer à dessiner son futur cadre de vie.

La concertation a mis en place trois dispositifs maintenus en permanence pendant la durée d'élaboration du PLUi :

- Des registres de concertation sont mis à disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, Hôtel de France, 2 place Royale à PAU et dans chaque mairie des communes membres, aux heures et jours habituels d'ouverture.
- Il est possible d'écrire un courrier au Président de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées à l'adresse suivante : Hôtel de France, 2 place Royale 64000 PAU cadox et aux maires des communes membres.
- Ou par courriel à : concertation.plui@agglo-pau.fr

Des informations et documents utiles seront régulièrement déposés sur www.agglo-pau.fr

Réunions publiques

7 réunions publiques avec l'intervention d'élus et de techniciens se sont tenues dans différentes communes entre le 18 juin et le 3 juillet rassemblant environ 300 personnes.

Retrouver la présentation du projet PLUi qui a été faite au public à cette occasion [ici](#)

Exposition et animation "PLUi 2020-2030 : vers un urbanisme durable pour notre territoire"

La Direction Urbanisme Aménagement et construction durable de la CAPP, organisée du 17 septembre au 12 octobre 2018 une Exposition sur le thème : PLUi 2020-2030 : vers un urbanisme durable pour notre territoire

Comprendre les enjeux d'aménagement de l'agglomération Pau Béarn Pyrénées

Cette exposition présentera les grandes lignes du diagnostic territorial, et du Projet d'Aménagement Développement Durable Intercommunal (PADDI), illustrée de cartes et photos.

Télécharger le programme d'animation de l'exposition [ici](#)

Dans les mairies d'Artiguelouze, d'Artiguelouzan, de Béère, de Cars, d'Iron, de Jurançon, de Lescar, de Lons de Meillon, de Foey de Lescar. Horaires d'ouverture habituels des mairies.

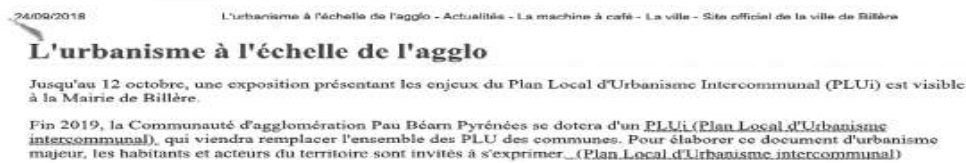
A Pau, Médiathèque des Allées avenue des tribuns : samedi et les après-midi de mardi, mercredi, jeudi, vendredi.

Site internet de l'Agglomération Pau Béarn Pyrénées -présentation du PLUi

- Sites internet des communes membres de l'agglomération informant du PLUI (non exhaustif)



Site internet Ville de Gan -information sur présence registre PLUI en mairie



Site internet de Billère informant de l'exposition PLUI



Site internet de LONS -information relative à l'exposition PLUI

5.8 Autres supports et mode de diffusion

- Insertion d'articles relatifs au PLUI dans les sites internet des communes (non exhaustif)

20/06/2018

uzein.fr
Pour plus d'information sur le PLUI, des réunions publiques sont organisées courant Juin, vous trouverez ci dessous



Site internet Mairie d'UZEIN informant des réunions publiques le 20/06/2018



Site internet mairie de BOSDARROS informant des réunions publiques 2018



Site internet de la mairie de BIZANOS informant des réunions publiques 2018



Site internet de la mairie d'Aubertin informant des réunions publiques 2018

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Bonjour à tous,

En tant qu'habitant d'Aussevielle, vous faites partie des 31 communes de l'agglomération de Pau Béarn Pyrénées. Vous êtes intéressé par les perspectives d'aménagement de votre territoire ? Vous pouvez participer à des réunions publiques organisées dans 7 communes de l'agglomération.

Plus d'information : [cliquer ici](#)

Site internet mairie d'AUSSEVIELLE informant des réunions publiques 2018



Site internet de la mairie de Lée 20/06/2018

Site internet mairie UZOS 20/06/2018

http://bougarber.fr
Commune de Bougarbe
 (http://bougarber.fr/)
 Bienvenue sur le site de notre commune

Résultats de recherche pour : **PLUI**

PLU et PLUI (http://bougarber.fr/la-commune-de-bougarber/plu-et-plui/)

Contact : PLUI | concertation.plui@agglo-pau.fr
 PADDI | Projet d'Aménagement et de Développement Durable Intercommunal projet adopté en conseil communautaire le 16 mars 2017 PADDI

Site commune BOUGARBER au 20/06/2018



Site internet commune DENGUIN au 20/06/2018



Site internet de la mairie de Pau informant des réunions publiques 2018

➔ Insertion d'articles relatifs au PLUI dans les bulletins municipaux des communes informant les habitants des étapes de la procédure (non exhaustif)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

LE MOMENT D'EN PARLER AVEC VOUS

D'ici à la fin 2019, la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées se dotera d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI), qui viendra remplacer l'ensemble des Plans Locaux d'Urbanisme des communes. Pour élaborer ce document d'urbanisme majeur, les habitants et acteurs du territoire sont invités à s'exprimer.

UN PLUI, À QUOI ÇA SERT ?

Il doit permettre un développement urbain maîtrisé et harmonieux de notre territoire dont les problématiques d'aménagement dépassent aujourd'hui les seules frontières



Dans Billère, « Le Mag » Novembre 2018



Le PLUI, le moment d'en parler avec vous !

Le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) concerne toute la population. Les habitants de la Communauté d'agglomération de Pau Béarn Pyrénées peuvent ainsi formuler leurs observations et propositions dans les registres

5

Le travail de la communauté d'agglomération sur le PLUI se poursuit. Quelles conséquences sur les aménagements futurs de notre ville sont à prévoir ?

La ville participe activement à l'élaboration de ce document structurant pour notre territoire. Et à vrai dire, nous nous inscrivons dans la même logique que la communauté d'agglomération. Nos orientations d'aménagement devraient d'ailleurs être inscrites dans le PLUI. Pour illustration, l'agglomération a bien pris conscience de l'enjeu

Dans « Par -Lons » mag n° 99 -2018

Dans « Par -Lons » mag n° 97 -2018



Dans Vivre Jurançon n°23-Printemps été 2018

URBANISME

Le PADDi à l'étude

Depuis l'entrée dans la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées notre commune participe avec les 31 autres com-

munales, état initial de l'environnement, - un projet d'aménagement et de développement durable;

cerner entre autres la définition de polarités territoriales (dont Laroin), les infrastructures de transports et les équipements, les enjeux d'intégration fon-

S TRAVAUX DES ÉLUS

Le PADDi à l'étude

Voici les décisions prises et les sujets abordés lors de la réunion du conseil municipal du 7 mars 2018.

réduire les zones AU au profit de zones agricoles pour densifier son centre-bourg lors de la révision de son PLU en décembre 2018.

possibilité de créer des formes innovantes de projets agricoles, en particulier sur les terrains qui seront restitués à la commune par la Société Total.

Extrait- Journal municipal de Laroin - janvier à mars 2018

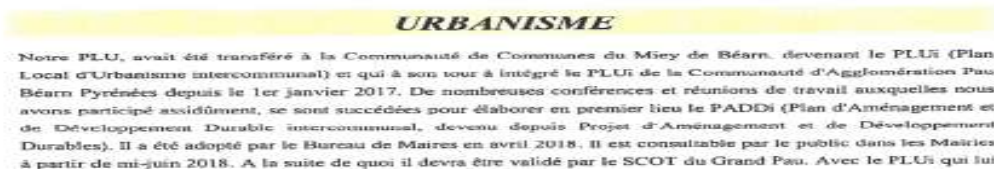
Extrait-Journal municipal de Laroin- janvier à mars 2018



Extrait - Journal municipal d'Aresey Aout 2017



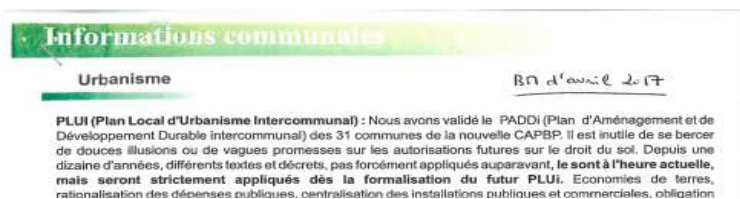
Extrait - Billère le mag n°122



Extrait bulletin municipal Saint -Faust juin 2018



Bulletin municipal de Gan 2017



- PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)
 Les ateliers spécifiques, voirie, déplacements, commerces de proximité, agriculture, trame verte et bleue, forêts, se poursuivent avec des fréquences élevées. De plus nous avons sur Artiquelouve, tous les quinze jours, une réunion avec les services de l'urbanisme en charge du projet et les maires des cinq communes du secteur (Arbus, Aubertin, Laroin, Saint Faust et nous-même). L'objectif étant de balayer l'ensemble des thématiques des ateliers spécifiques. Suivant l'ordre du jour, les conseillers et adjoints référents sont présents et les conseils de leur aide sont donnés.

Extrait-Journal municipal Artiquelouve Avril 2017 et avril 2018



Mairie de Jurançon
modes d'information du public dans les lieux publics des réunions et expo PLUI en 2018

➔ Insertion d'informations sur la concertation dans Bulletin d'information de l'Agglomération "Pau l'aggllo et nous"



Information de la concertation PLUI dans le "Pau Agglo et Nous" juillet/Aôut 2018

- ➔ Une Vidéo de 20 minutes , réalisée par Michel Malvezin commandée par la Direction urbanisme et réalisée par Michel Malvezin en 2017 présente un rapide état des lieux du territoire et les enjeux du PLUI au grand public. Elle a été mise en ligne sur le site internet de l'agglomération en 2017.
- ➔ Radio Bleue Béarn a notamment relayé le jeudi 6 décembre 2018 à 16h30 via la médiatrice du CAUE, la présentation au public de l'expo Plui 2020/2030, en place dans les locaux du CAUE de Pau.
- ➔ Affichages : de nombreux affichages informant des réunions publiques, exposition PLUI et sortie en bus ont été réalisés : dans les mairies de l'agglomération, dans les bus du réseau IDELIS du 20 juin au 7 juillet 2018, dans une quarantaine d'immeubles palois via le service

de l'Habitat, à la Maison de l'habitat et du projet urbain, dans les 2 maisons du citoyen, au Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE) des Pyrénées Atlantiques, au Pavillon de l'architecture du réseau 64, dans le réseau des médiathèques de l'agglomération et via le réseau des managers de quartiers palois.



Information dans programme dans le programme du réseau des médiathèques de l'agglomération 2018



Sortie bus PLUI dans programme « Pau vous donne rendez-vous avec la nature »25/05 au 3/06/18

6. CONCLUSION

➤ Bilan et prise en compte de la concertation dans le projet

Pendant cette phase de concertation, les partenaires associés et la population se sont exprimés sur plusieurs thèmes.

Transports et déplacements

Des habitants relèvent des axes saturés comme par exemple l'axe Pau / Morlaas / Buros et le manque de voie de délestage au nord de Pau.

De façon récurrente, l'amélioration de l'offre en transports en commun est souhaitée sur les toutes communes (desserte, amélioration de la fréquence, des temps de parcours,...). Avec la création du Bus à Haut Niveau de Services (BHNS) sur l'axe Nord/Sud, se pose la question de la création d'une offre de transport en commun performante sur un axe Est/Ouest. De plus, les habitants interrogent sur le développement de l'offre ferroviaire (arrêt à Lescar, à Gan , ligne Pau – Lourdes, ligne Pau – Oloron ...) et l'accessibilité de la gare de Pau.

Des interrogations également sur les améliorations envisagées en matière de mobilités actives (vélo, marche à pied) : voie Pau-Gan (voie verte), voies cyclables dans le secteur Nord-Est et sur les améliorations des transports pour les personnes âgées ou

dépendantes en milieu rural.

Habitat

Les habitants via les registres, par courriers et par mails, se sont essentiellement exprimés sur les possibilités de constructibilité de leur parcelle : nouveau logement, extension... Cette demande s'est souvent traduite par des demandes de maintien ou de changement de zonage.

La réduction des terrains constructibles hors du tissu urbain constitué a posé la question des incidences en matière de spéculation foncière et immobilière.

De plus, les habitants s'interrogent sur l'objectif de de logements à produire par secteur ou par commune sur la durée du PLUi : comment ont-ils été définis ? Comment doivent-ils être respectés ?

Les habitants s'interrogent sur la prise en compte dans le PLUi des logements pour les gens du voyage, des logements et hébergements pour les personnes âgées.

Démographie et capacité d'accueil du territoire

Le constat est fait d'une baisse du nombre d'habitants à Pau et des explications sont demandées sur les causes de cette baisse et la manière d'y remédier.

La diminution des surfaces constructibles, du nombre de logements et leur impact sur les équipements scolaires notamment.

Protection de l'environnement et du cadre de vie

Des demandes portent sur la vigilance de limiter ou interdire les constructions en zones inondables. De plus, des questions portent sur la gestion de l'eau potable par une seule structure (cf Loi NOTRE).

Une question porte sur l'axe paysager du Gave de Pau et le problème de la décharge à Bordes.

Plusieurs associations ou collectifs ont posé la question de l'aménagement de secteurs intégrés ou à proximité de la trame verte et bleue.

Valorisation des espaces agricoles et naturels

Se pose la question des contraintes s'appliquant aux bâtiments agricoles dans le cadre de nouvelles constructions ou d'extension.

Plusieurs particuliers ont formulé des demandes de changements de destination de bâtiments implantés au sein de zones agricoles ou naturelles.

Protection et mise en valeur du patrimoine bâti

L'intensification du développement dans les centralités pose la question du maintien de la qualité du patrimoine des centres-bourgs et centres-villes et du maintien de la qualité de vie (gestion des vis-à-vis notamment). La mise en valeur du patrimoine est interrogée à travers les possibilités de restauration des granges et les changements de destination possibles.

Développement économique et commerces

L'organisation commerciale du territoire et plus particulièrement l'équilibre entre le centre-ville de Pau et les grands pôles commerciaux périphériques, ont fait l'objet d'interrogations. Le constat est fait du commerce qui se meurt en centre-ville de Pau, du développement des Zones d'aménagement commercial (ZACOM) et de la concurrence induite et de la manière dont le PLUi le prend en compte.

En matière de développement économique, des observations sont émises sur le choix de créer des zones d'activités économiques dans la frange nord de l'agglomération où les terres sont de bonne qualité agronomique alors des zones existantes offrent encore des possibilités d'implantation des entreprises.

On pose également la question de la prise en compte du règlement de publicité dans le PLUi.

Méthode d'élaboration du PLUi et modalité de concertation

Des précisions sont demandées sur la mise en œuvre de la compétence planification par la CAPBP, la commune restant compétente en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Des questions ont porté sur la manière dont les demandes (courriers, mails, registres) sont prises en compte : qui répond aux demandes et quand ?

De plus, dans le cadre du calendrier d'élaboration du PLUi, les habitants s'interrogent sur les autorisations d'urbanisme déposées avant l'approbation, le document d'urbanisme s'appliquant dans le délai et l'application du sursis à statuer.

Autres points abordés

La question des impôts fonciers, leur détermination, leur harmonisation ou leur rééquilibrage à l'échelle de l'agglomération a été posée à plusieurs reprises.

Des questions ont porté sur des projets précis comme Rives du Gave, la foire exposition ainsi que sur le développement de la fibre optique

Les modalités de concertation définies lors de la prescription du PLUi ont bien été respectées et mises en œuvre au cours de la démarche. Cette concertation a été l'occasion de débats et a permis l'expression de remarques, d'observations qui ont enrichi le projet au fur et à mesure de son élaboration. Elle a permis de partager une approche globale de l'aménagement du territoire de l'agglomération paloise en croisant les approches à diverses échelles (de la proximité à la cohérence d'ensemble), en articulant au mieux les politiques des déplacements, de l'habitat, du développement économique et de l'urbanisme et en s'appuyant sur les spécificités.

